

**Nombre de conseillers:**

En exercice: 23

Présents: 18

Votants : 23

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 15 juin 2016**

L'an deux mille seize, le quinze juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr Henri VIAULES, Maire.

**Présents:** Mrs VIAULES, CALVET, BOYER, OUHALIMA, LOPEZ, NIVOT, BAGES, ROUQUIER, GARRIGUES, Mmes BELOU, FABREGUE, HOULES, HENON, PLO, RIGAUD, ERODI, PUECH-PANIS, Melle BARDOU

**Représentés:** SOULIE (Houlès), CANTALOUBE (Bardou) BOUSQUET (Rouquier), JOLLET (Belou),  
BARTHE DE LA OSA (Hénon)

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**I/ PROCES VERBAL**

Le procès verbal de la séance du 15 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

**II /ORDRE DU JOUR :**

**Mr le Maire demande à l'assemblée de rattacher à l'ordre du jour la délibération suivante :**

**« Chemin de Malpel – Acquisition d'une parcelle de terrain »**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande de Mr le Maire**

- 1) **Donation ENCAOUA - Rectificatif**
- 2) **SDET –Implantation bornes de charge pour véhicules électriques**
- 3) **Ancienne cantine- Tarifs**
- 4) **Demande financement FSIPL - Aménagement des espaces publics**

**II – INFORMATIONS DIVERSES**

---

**1/ OBJET : Acceptation Don de tableaux par Mme ENCAOUA - Rectificatif  
(Annule et remplace la délibération du 16 décembre 2015)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 décembre 2015 par laquelle était actée la volonté de Madame ENCAOUA de faire donation à la Commune de Réalmont d'une collection de 67 tableaux et dessins d'une valeur estimée de 6.000 €

Madame ENCOUA a souhaité compléter sa donation avec d'autres pièces.

**De ce fait la collection comprend maintenant 228 œuvres. L'ensemble est prisé à 6.018 €, selon l'état descriptif et estimatif ventilé par pièce et établi par Maître AMIGES, Commissaire Priseur à ALBI, joint à la présente délibération.**

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) « *le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DIT** que la présente délibération et son annexe annule et remplace la délibération du 16 décembre 2015

- **DECIDE** d'accepter le don de Mme ENCAOUA dans les conditions exposées ci-dessus.

- **DONNE** délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

---

## **2/ OBJET : IMPLANTATION BORNE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal réuni ce jour en séance de la nécessité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes est porté par le SDET à l'échelle du département.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a retenu, suite à un appel d'offres lancé en novembre 2015,

l'entreprise Bouygues Énergies Services pour un lot global comprenant la supervision, la fourniture, la pose et installation, la maintenance et la mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides, et donc d'équiper deux places contiguës de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le principe d'une contribution annuelle de transfert de compétence plafonnée et dégressive permettant de limiter les charges de fonctionnement.

Le financement sera réévalué chaque année par une commission du SDET chargée du projet.

Pour être éligible aux aides mises en place par l'état et l'ADEME, et pour en permettre le développement, il convient également de délibérer sur la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années qui succèdent à la pose des bornes de charge.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « dé carbonés »,

- **APPROUVE** les travaux d'implantation de **2 bornes** de charge pour véhicules électriques et hybrides situées :

**Place du Foirail, Place Corduries,**

- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public établi a en faveur du SDET,

- **APPROUVE** la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années suivant l'implantation des infrastructures de charge sur le domaine public,
  - **AUTORISE** le SDET ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,
  - **S'ENGAGE** à payer la contribution annuelle communale de 500€ pour le transfert de compétence exposé ci-dessus,
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet,
  - **DECIDE** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget Principal de la Collectivité,
- 

### **3/ OBJET : ANCIENNE CANTINE (Salle multi activités) – TARIF DE LOCATION (Complément à la délibération du 16 décembre 2015)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il reçoit des demandes de différents organismes qui souhaitent louer, pour la période méridienne, l'ancienne cantine, maintenant restructurée en salle « multi activités », située place du Foirail.

Les tarifs applicables en 2016 et votés par délibération du Conseil Municipal le 16 décembre 2015, ne prévoient pas cette possibilité.

Monsieur le Maire propose, donc, à l'assemblée, de compléter la délibération du 16 décembre 2016 en rajoutant un tarif de location de la salle multi activités sur la plage horaire 11h-15h.

Il propose le tarif de 50 € pour cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
  - **DECIDE** l'application d'un **tarif de 50 €**, pour la location de la salle multi activités, **sur la plage horaire 11h-15h.**
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- 

### **4/ OBJET: Demande de subvention au FSIPL – Aménagement des espaces publics de Réalmont**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les mesures adoptées dans la Loi de finances 2016 qui concrétisent la volonté de l'Etat d'accompagner les collectivités en matière d'investissement public local. Elle se traduit par la mobilisation d'une enveloppe financière en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

La Commune de Réalmont et la Communauté de communes Centre Tarn portent actuellement des projets d'équipements structurants qui contribuent à l'attractivité et au développement du Territoire et peuvent prétendre à l'enveloppe dédiée à ces dotations de soutien à l'investissement.

Monsieur le Maire présente, à l'assemblée, le plan de financement des différentes opérations éligibles arrêté suivant tableau joint à la présente délibération

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce plan de financement ainsi que la participation financière de la commune pour les dites opérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement pour les opérations éligibles au FSIPL comme désignées dans le tableau joint à la présente délibération.
  - **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions les plus élevées possibles
  - **VALIDE** la participation financière de la Commune de Réalmont pour ces mêmes opérations telle que définie dans le tableau joint à la présente délibération.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- 

## **5/ OBJET: CHEMIN DE MALPEL- Acquisition parcelle - Intégration dans domaine privé communal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une partie revêtue du chemin de Malpel est restée propriété de Mr PRAT (partie de la parcelle section A n° 954) et n'a pas été acquise par la Municipalité ni intégrée dans le domaine privé de la Commune. Ce chemin étant ouvert à la circulation et entretenu Il est nécessaire, aujourd'hui, de régulariser cette situation.

Monsieur le Maire propose, donc, à l'assemblée, d'acquérir une bande de la parcelle cadastrée section A n° 954, propriété actuelle de Mr PRAT, représentant l'emprise du chemin, selon le plan de bornage et moyennant le prix symbolique de 1 euro afin de l'intégrer dans le domaine privé communal comme partie intégrante du Chemin de MALPEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et l'acquisition d'une bande de la parcelle cadastrée section A n° 954, propriété actuelle de Mr PRAT, représentant l'emprise du chemin, selon plan de bornage et moyennant le prix symbolique de 1 euro.
  - **DIT** que la dite parcelle sera intégrée dans le domaine privé de la Commune en tant que partie intégrante du Chemin de MALPEL
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- 

## **II / INFORMATIONS**

- Mr le Maire rappelle le vernissage de l'exposition de la palette réalmontaise le 24 juin 2016
- Mr le Maire annonce la mise en œuvre des études du PLUI et les réunions d'information qui s'en suivront
- Mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière
- Réflexion sur les modalités de facturation eau - assainissement 2017
- Visite de Réalmont par le jury des 3villages fleuris » le 5 juillet 2016 à 14h30
  - Melle Bardou annonce les jeux inter villages le 2 juillet 2016 à Sieurac et la recherche de bénévoles pour encadrer cette manifestation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.